

RELIGIOSITE ET HUMANITE

A travers l'Islam

Que peut-on dire de pertinent dans un thème aussi vaste qu'intéressant ? Il est vaste parce qu'il requiert une analyse à la fois bien détaillée, exhaustive et approfondie. Toute œuvre humaine, n'étant qu'une approche de la vérité absolue, nous tenterons dans la limite du temps qui nous est imparti d'exposer notre perception des notions de la religiosité, de l'humanité et de la nature de la relation qu'elles entretiennent et ce, à partir d'une vision historico-philosophique générale. Ainsi, nous progresseront vers le cas particulier de la religion islamique avant de conclure par quelques interrogations pour dégager, ou du moins rappeler, des pistes de réflexion à explorer à titre individuel ou collectif pour mieux définir notre rapport, en tant que religieux, avec notre propre religion et avec le Message religieux de façon générale.

1. DEFINITION

Un sage aurait conseillé un interlocuteur pour bien choisir ses amis en ces termes : *mieux vaut sympathiser avec un homme de foi religieuse qu'avec un mécréant car, le premier craindra Dieu aussi bien dans son amitié que dans son inimitié; il aura des limites de mal à ne pas franchir. Le mécréant, en revanche, se permettra tout en cas de dissentiment.*

En effet, la religion se propose comme l'expression d'une jonction entre le Créateur et l'Homme, l'insertion du relatif dans l'Absolu pour le bien-être de la vie temporelle et éternelle.

La religion a, donc, été certainement une réponse à des interrogations de l'Homme sur le sens même de son existence. S'il est indéniable que chaque peuple sur terre a eu, à travers l'histoire, sa propre religion, qui traduit sa conception du rapport entre le monde perceptible et le monde invisible, c'est que cette tendance générale chez l'Homme a certainement un fondement intelligible. La religiosité serait, donc, le caractère acquis de la traduction du contenu religieux par l'Homme dans sa vie courante.

Cette religiosité se propose comme une providence divine pour mieux organiser la vie des individus dans la société. Mais de quels individus s'agit-il ? Et de quelle société s'agit-il ?

Il y a, au moins, pour chacune de ces interrogations, deux réponses possibles: Les individus d'une communauté humaine particulière ou ceux du genre humain en général. La différence entre les deux compréhensions, c'est que l'une représente l'intention des deux termes et l'autre leur extension.

A l'extension du terme « société » correspond le terme « Humanité » qui signifie, à la fois, l'ensemble des individus appartenant à l'espèce humaine (Homo sapiens) et les valeurs essentielles à l'humain, telles que la bonté, la générosité, le respect, etc. (Cf. fr.wikipedia.org). Ces valeurs sont ce qu'on qualifie communément pour former le terme « valeurs morales ».

2. INTENTIONS ET OBJECTIFS DE L'ISLAM

En langue arabe, le terme « islam » signifie à la fois la paix, une option volontaire, un choix libre de se soumettre à une loi et à des règles morales et culturelles et la conservation d'un héritage humain et enfin la situation du croyant vis-à-vis de l'Absolu ainsi que les relations de solidarité des hommes entre eux. (Cf. BOISARD (1979), p. 35).

L'Islam est donc un fait complexe. Il est à la fois historique, politique et social. C'est compte tenu de cela que al-Mâwardi, l'une des grande figures en jurisprudence islamique de l'ère abbaside, avait défini la fonction de l'imam en ces termes : c'est conserver la religion et s'y conformer pour gérer la vie temporelle. Y a-t-il, d'ailleurs, une religion qui ne comporte ces trois dimensions ?

Les savants musulmans s'accordent à affirmer que les préceptes de l'Islam ont été établis pour des fins qui ne sont pas perceptibles à tout fidèle musulman. Pour les rendre plus accessibles, une discipline islamique a vu le jour. Il s'agit de la science des intentions du Législateur (al-maqasid al-Charia).

Selon les spécialistes de cette science, les finalités de la législation islamique se résument en cinq points majeurs à préserver. Ce sont les objectifs supérieurs de l'Islam. Il s'agit de la préservation :

1. De la religion ;
2. De la vie ;
3. De la raison ;
4. Des biens matériels ;
5. De la filiation.

De ce fait, toute loi doit se conformer à ces finalités, sinon, elle devrait être revue, car la finalité n'est pas équivoque et prévaut toujours. Elle s'appuie directement sur l'esprit du coran ou de la tradition du Prophète Mohammed (PSL). Cette tradition qui est, selon son épouse Fatima, la traduction du Saint Coran en faits et en comportement quotidien.

Par ailleurs, le Prophète Mohammed (PSL) affirme dans un Hadith authentique qu'il a été envoyé afin de parfaire les valeurs morales. C'est ce qui est un peu plus développé par Dja'far Ben Abou Taleb, chef du premier groupe musulman émigré en Abyssine, en répondant au roi Négus :

« Le Prophète envoyé par Dieu nous demanda de renoncer à nos idoles et d'adorer Allah, le Dieu Unique. Il nous ordonna de dire la vérité, de rester fidèle à la parole donnée, d'agir avec bienveillance envers nos parents et nos voisins, d'éviter le mal, de ne pas verser le sang des innocents, de ne pas mentir, de ne pas nous emparer des biens des orphelins et de ne pas nous attaquer à l'honneur des femmes. Nous avons cru en lui ; nous l'avons suivi ; nous avons tenu à conformer notre vie aux préceptes qu'il nous enseignait. »

Les obligations cultuelles en Islam sont de plein pied dans cette entreprise de promotion des valeurs morales. La prière (La Salât), qui est considérée comme le pilier de l'Islam, joue le rôle d'enseignement et de discipline. Un verset coranique dit on ne peut plus clair : *« En vérité la prière préserve de la turpitude et du blâmable. Le rappel d'Allah est certes ce qu'il y a de plus grand. Et Allah sait ce que vous faites. »* (Coran 29/45).

Il est évident que le terme rappel signifie dans ce contexte retenir les enseignements islamiques (les obligations, les licites, les illicites) à travers la lecture de parties du texte fondateur (le Saint Coran). Ce faisant, le fidèle musulman se met en dehors de la mosquée ou du lieu de prière à observer, à se conformer à des enseignements retenus dans ses actes, dans ses activités et dans son comportement avec son prochain.

Compte tenu de la méconnaissance de l'arabe chez la plupart des fidèles musulmans, notamment au Burkina Faso, une question s'impose: Comment la prière de celui qui ne retient rien de la lecture du Saint Coran durant la prière peut-elle l'empêcher de commettre les actes illicites ou blâmables ?

Le jeûne du mois de ramadan, en plus de ses vertus sanitaires, sert à faire prendre conscience par les riches des difficultés et de la souffrance qu'endurent les pauvres. C'est une

façon de les sensibiliser, de les convaincre à prélever promptement l'aumône obligatoire (la Zakat) et à manifester plus de solidarité avec les pauvres. Une observation du jeûne sans compassion ni actes de solidarité envers les pauvres est-elle un jeûne ?

Le pèlerinage à la Mecque, n'étant prescrit qu'à ceux qui en ont les moyens, est une rétrospection et un bain socio-spirituel et économique qui contribue à renforcer aussi bien la foi que les trois précédentes obligations culturelles.

Ces brefs témoignages permettent de conclure que l'Islam est une religion éminemment humanitaire et pacifiste.

3. LES MUSULMANS PAR RAPPORT A L'ISLAM

Si le Prophète Mohammed a représenté l'Islam à travers son comportement et ses actes quotidiens, donnant ainsi, d'abord, à ses compagnons, puis aux générations suivantes de la communauté islamique, un modèle, un exemple vivant de l'Islam, ses compagnons, eux-mêmes, auraient montré, à travers la crise de succession, peu d'engagement à se conformer aux préceptes islamiques. Que dire alors des autres générations qui n'ont pu voir le Prophète Mohammed (PSL) ? Que dire de la jeunesse musulmane d'aujourd'hui dont la plupart se limite à l'aspect de l'Islam pour prononcer des Fatwa, massacrer des innocents ? Ces comportements par rapport à l'Islam sont telles que la différence entre une théorie et sa pratique ; entre la conscience et l'ignorance ou l'obscurantisme.

Si l'Islam fait partie du patrimoine mondial, s'il est un héritage commun à tous les humains, est-il judicieux de le méconnaître ou de l'ignorer sous prétexte qu'on est d'une autre religion ou laïc, surtout lorsqu'on partage avec ses adeptes le même espace ? A notre humble avis, juger l'Islam à partir des attitudes des musulmans est une tentative d'éviter un phénomène équivoque en l'ignorant.

4. CONCLUSION

Conformément à ce que nous avons annoncé dans notre introduction, nous posons, en guise de conclusion, les questions suivantes :

- a- La laïcité signifie-t-elle l'ignorance des religions ? Si la réponse est non, nous pensons qu'il est nécessaire d'introduire dans l'éducation ou dans l'enseignement public et

- privé une matière consacrée à l'éducation religieuse. Cela permettrait aux apprenants de connaître, au moins, les objectifs et les finalités de la religion des uns et des autres.
- b- Il faudrait que l'Etat trouve des voies et moyens pour accompagner les religieux à observer les valeurs humaines de leurs religions, car, ignorer les religions et vouloir diriger efficacement leurs adeptes est une entreprise qui rime avec l'arbitraire.
 - c- Enfin, pour que la religiosité soit au service de l'humanité, il faudrait que les individus et les sociétés s'approprient les différentes religions avant toute opération de choix personnel.

Dr Oualiläi KINDO
Enseignant-chercheur
au Centre Universitaire Polyvalent du Burkina
Membre de l'ONAFAR